

# Parcours Emploi Compétences



## QUELLES AIDES ?

Une prise en charge de l'Etat via une aide forfaitaire mensuelle comprise entre 45% et 80% du SMIC brut selon les publics.



## FORMATION

L'employeur s'engage à mettre en place des actions d'accompagnement et de formation (exemple : remise à niveau, VAE, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences..)



## INTERESSÉ ?

Contactez notre service employeurs !  
[accueil@capemploi11.fr](mailto:accueil@capemploi11.fr)

04 68 72 72 66

[www.capemploi-11.com](http://www.capemploi-11.com)



## OBJECTIFS ?

Inclure durablement dans l'emploi les personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque emploi-formation-accompagnement.

Un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement le long du parcours.



## POUR QUI ?

EMPLOYEURS DU SECTEUR NON-MARCHAND  
Collectivités territoriales, personnes morales de droit public ou privé, organismes de droit privé à but non lucratif...



## QUEL CONTRAT ?

CDD ou CDI, d'une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois (20h mini\*)

\* Prise en charge financière de l'Etat sur 20h / semaine.

*Selon arrêté préfectoral en vigueur*

# CAP EMPLOI 11

Acteur du service public de l'emploi piloté par :

